



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du jeudi 7 décembre 2023 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 150)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Boursière : Madame Anne-Lise Amez-Droz

Huissier : Monsieur Gilles Greffier

Journal de Cossonay : M. Pellegrino

Le Public

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis 06/23 : Budget 2024**
- 4. Préavis 07/23 : Le nouveau Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction et de travaux**
- 5. Communications des délégués des associations intercommunales**
- 6. Propositions individuelles**
- 7. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel :

30 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

En souvenir des personnes disparues tout au long de l'année, l'assemblée se lève pour observer une minute de silence.

Puis M. Bertrand Favre passe à la correction du Procès-Verbal de la séance du 15 juin 2023 par la projection du PV à l'écran et les remarques en direct des Conseillers.

Il est adopté avec 26 oui et 3 abstentions.

Ensuite c'est la correction du PV de la séance du 28 septembre, également par la projection du PV à l'écran et les remarques en direct des Conseillers.

Il est adopté avec 28 oui et 1 abstention.

Ordre du jour

Est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications de la Municipalité

M. Claude Dutoit, syndic, salue l'assemblée et informe :

« Etat de l'avancement de la remise en état du Bief : la mise à l'enquête est terminée et n'a soulevé qu'une seule opposition. Celle-ci sera discutée avec son auteur et le canton.

Divers travaux d'entretien vont débuter, déjà le samedi 9 décembre sur le tronçon aval, soit de la fin du quartier des villas de la Venoge à l'embouchure de la Venoge. La Municipalité remercie déjà les bénévoles inscrits à ces différentes tâches.

Un préavis sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Route des Prés-Morés : les usagers qui empruntent cette route doivent rester vigilants : divers nids de poules ou de trous en formation parsèment ce tronçon. Ceux-ci n'étant pas visibles, surtout lors de fortes pluies. Des écriteaux vont être installés pour la sécurité, avec l'aval de la DGMR.

Falaises : nous sommes à bout touchant dans tous les secteurs, sauf un, auquel le propriétaire avait tout accepté en son temps et qui, actuellement, fait opposition. Ce litige nécessite l'appui d'avocats de part et d'autre. Des pourparlers sont en cours avec le canton, le bureau d'ingénieurs et la Municipalité. Affaire à suivre !

Holcim : à la suite de l'extrait du PV du Conseil communal en ce qui concerne les quantités de déchets, ceux-ci s'avèrent corrects. Cependant, il y a plusieurs affirmations qui méritent des clarifications.

Après discussion avec la direction d'Holcim, ces derniers sont favorables à la tenue d'une séance d'information relative à ce projet concernant une halle de stockage supplémentaire pour des résidus de plastiques non-recyclables destinés à l'alimentation de son four.

Cette séance est programmée pour le Conseil du 7 février.

La cimenterie Holcim et sa carrière du Mormont :

Le lundi 4 décembre dernier, en accord avec le permis délivré par le canton, une entreprise forestière a procédé pour Holcim, durant 2 semaines, au défrichage de l'extension de la carrière de la Birette, étape 1 (soit le secteur occupé par la ZAD).

Plusieurs appels à diverses manifestations ont été diffusés sur les réseaux sociaux, demandant notamment à venir nombreux. Les dates arrêtées sont les dimanches 10, 17 et 24 décembre. Spécialement le dimanche 10 décembre, un programme a été établi, dont une conférence de presse avec comme orateur, entre-autres, M. Lierdeman, enseignant à l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture à Genève), et de M. Alain Chanson, président de l'ASM (Association pour la sauvegarde du Mormont). Diverses balades sont également programmées.

Alors pour les éventuels promeneurs, ne vous inquiétez pas trop si vous n'êtes pas seuls sur les lieux.

M. Pascal Guinnard : au prochain Conseil du 7 février, la Municipalité présentera un préavis pour une demande de crédit d'étude pour la traversée du village, pour la réfection des sacs de routes actuellement sans dépotoir qui sont directement reliés au Bief, refaire les giratoires et effectuer les mises à jour des arrêts de bus pour être en conformité selon la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés).

La nouvelle loi sur les arbres : à la suite de la loi acceptée lors d'une votation, un recensement des arbres de notre commune sera fait. La Municipalité a donné le mandat à une entreprise spécialisée. Cela est prévu pour le printemps prochain. Une information sera glissée dans les boîtes aux lettres.

M. Anthony Walsh : nous allons recevoir dans les boîtes aux lettres le nom de l'entreprise ? Il pense surtout aux personnes âgées en indiquant qu'il est important que cette information soit claire pour tous. En effet, il rappelle que, ces derniers temps, il y a eu du passage avec des personnes n'ayant pas toujours de bonnes intentions.

M. Pascal Guinnard : oui, c'est cela et la personne qui se présentera sera munie d'une autorisation de la Municipalité.

M. Jean-François Kaeser : en attendant le recensement des arbres au printemps prochain, ne faudrait-il pas suspendre leur abattage ?

M. Claude Dutoit : Pour abattre un arbre, une demande doit être faite à la Municipalité et une mise à l'enquête est effectuée. Cela dépend s'il s'agit d'un arbre remarquable ou pas. L'interdiction peut être faite par le biais d'une opposition à la mise à l'enquête.

M. Pascal Guinnard : le syndic et lui ont suivi un cours à ce sujet. Il y a beaucoup d'avis différents. C'est la raison pour laquelle la commune va collaborer avec un spécialiste qui, lui, pourra dire si l'arbre est « remarquable ». La Municipalité suit le règlement communal et, si rien n'est précisé, elle suit le règlement cantonal.

M. François de Coulon : le règlement cantonal vient de changer. Tout est extrêmement complexe.

M. Pascal Guinnard : le nouveau règlement des arbres remarquable a passé au Grand Conseil sans aucune opposition. Mais les communes réagissent maintenant car c'est un énorme travail pour elles.

M. Jean-François Kaeser : une fois classé, un arbre remarquable aura quoi de plus ? Ce sera une compétence communale ?

M. Claude Dutoit : une compétence cantonale, car le canton ne veut plus qu'on abatte des arbres remarquables n'importe comment.

Mme Pascale Chauvet : le chemin de Gondoux-dessus sera-t-il bientôt ouvert ?

M. Pascal Guinnard : pas pour l'instant.

M. Claude Dutoit : c'est prévu, si tout va bien, pour la fin de l'année.

M. Franco Cetrangolo : en réponse à la question de Mme Pascale Chauvet, à la page 129 au PV du 29 septembre, sur les normes appliquées pour la buvette, Minergie ou pas, la réponse est : pas de Minergie. Le bâtiment a été prévu selon les normes en vigueur sur la loi de l'énergie selon le système de chauffage choisi, à savoir CADCIME.

M. Thierry Guignard : la décision de ne pas faire une buvette en mode Minergie n'est pas en relation directe avec le mode de chauffage CADCIME. Cette décision n'a pas été prise suite au type de chauffage.

M. Anthony Walsh : revient sur le certificat CECB.

M. Franco Cetrangolo : il s'est renseigné et, pour ce bâtiment, il n'y a pas besoin de ce certificat.

3. Préavis 06/2023 : BUDGET 2024

Le rapporteur de la CoFin, M. Arnold Aebischer, lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion et indique que l'on va prendre le budget page par page :

220 service financier

M. Anthony Walsh : 411.00 – Redevances Holcim : en 2022 Holcim a versé Fr. 123'000.- de moins qu'en 2021. Il a déjà transmis à la Municipalité le rapport 2021 de Holcim lors de la séance du 15 juin. Si on prend le rapport 2022, il est indiqué un montant de redevance de Fr. 379'000.-. Dans le budget 2024, il est prévu Fr. 450'000.-. Or, les redevances sont en baisse depuis 2018, M. Raoul Bortolotti l'avait aussi mentionné. Alors pourquoi prévoir Fr. 450'000.- si le rapport 2022 d'Holcim n'indique que Fr. 379'000.-. Il y a une incohérence entre le rapport Holcim et les chiffres du budget. M. Claude Dutoit : a déjà indiqué que ce chiffre n'est pas erroné. Il a demandé à Holcim des explications et ce sera fait lors de la séance du 7 février. Dans tous les cas, le chiffre de Fr. 450'000 nous a été communiqué.

M. Anthony Walsh : Holcim est cotée en bourse et a l'obligation de faire paraître des chiffres. A qui peut-on faire confiance ?

M. Claude Dutoit : les chiffres des comptes ne sont pas inventés, c'est une réalité.

M. Arnold Aebischer : en 2022, la commune a touché Fr. 449'000.- c'est noté dans les comptes.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : le budget est aussi établi en fonction des rentrées 2023.

M. Anthony Walsh : si les rapports Holcim notent une baisse continue des redevances et que la commune reçoit une plus grande somme, il y a lieu de comprendre pourquoi.

M. Arnold Aebischer : propose que la Municipalité fasse une étude sur 10 ans des sommes versées comme redevance et des sommes indiquées comme telles dans les rapports d'Holcim et de voir les différences.

M. Claude Dutoit : dans le rapport d'Holcim, c'est peut-être en baisse, mais la commune prend ce qui lui est donné.

M. Anthony Walsh : ne doute pas du travail de la commune, il s'inquiète juste, car, par exemple, durant les tests de géothermie, la carrière n'a pas tourné et on pourrait avoir une mauvaise surprise sur le montant de la redevance. Il demande que le Conseil puisse avoir accès à l'accord passé avec Holcim sur les redevances afin d'en comprendre les détails.

M. Claude Dutoit : va regarder et faire le nécessaire afin de présenter la convention à la commission de gestion, mais, auparavant, il va se renseigner pour savoir si cela est possible. Ce contrat a été établi il y a 30 ans environ.

M. Thierry Guignard : la question ce soir est de savoir si le budget peut être validé. Les redevances sont basées sur l'exploitation de la pierre ce qui est relié directement à la vente de ciment. Il y a eu des baisses de conjoncture, qui sont maintenant stabilisées. Pour 2024, il n'y a pas d'effondrement brutal qui est prévu sur le chiffre de la redevance. Pour lui, il est légitime de reprendre les résultats de 2022.

Il lui semble aussi légitime qu'un travail d'éclaircissements soit fait avec Holcim, mais pas ce soir. Holcim pourrait être questionné pour expliquer les différences entre les chiffres publiés et ce que la commune touche.

M. Claude Dutoit : reprend la proposition et va préparer une séance avec la CoGes et Holcim, avant la séance du 7 février.

M. François de Coulon : 452.03 – Péréquation alimentation en cours : On a touché Fr. 412'534.- et rien n'est noté au budget, pourquoi ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : c'est la gymnastique de la péréquation. C'est un retour sur des acomptes versés en trop, acomptes calculés par le canton.

3. Terrains

M. Franco Cetrangolo : rectifie dans le rapport de la CoFin page 2, 4^e paragraphe, compte 310.314.00 Terrains entretien : Les comptes 2022 concernent le terrassement des Golliez, et pas l'entretien des fontaines.

4. Travaux

M. Daniel Gachet : 440 Parcs, places, parking : compte 315.00 entretien des machines : cette augmentation provient des frais des machines qui sont davantage utilisées puisqu'on n'utilise plus de pesticide.

Mme Pascale Chauvet : 470 cours d'eau - Général : pour le Bief, les frais correspondent au futur projet ?

M. Pascal Guinnard : depuis l'accident du 24 décembre 2022, il n'y a plus eu d'entretien du Bief, sauf pour quelques heures de ramassage de détritrus. Les frais viendront par la suite, avec le préavis pour le Bief.

M. Claude Dutoit : en raison des travaux prévus, il n'y aura pas beaucoup d'entretien. Les subventions seront versées à la fin des travaux.

7. Sécurité sociale

Mme Pascale Chauvet : 710 Service social : a eu des échos que la commune de La Sarraz a eu des discussions pour modifier ce point. Pour Eclépens, la somme dans le budget comprend ces salaires, qu'en est-il ?

M. Claude Dutoit : La Sarraz a son Conseil prochainement, mais une séance est agendée le 19 décembre avec le TSP (travailleur social de proximité).

M. Bertrand Favre passe ensuite au Compte de fonctionnement par nature, puis au plan d'investissements.

Anthony Walsh : plan d'investissement : le montant de Fr. 176'000.- qui représente le crédit d'étude pour la buvette et les vestiaires est noté dans le plan d'investissement, mais lors de la présentation du préavis (05/23), il était dit que ce crédit d'étude était compris dans la somme de Fr. 1'249'000.-. Donc la prévision 2024 pour le vestiaire et buvette de Fr. 1'400'000 ne devrait-elle pas être réduite de Fr. 176'000 ?

M. Franco Cetrangolo : Oui dans le montant indiqué en 2024 de Fr. 1'400'000.- pour la buvette et les vestiaires, le montant des études est compris dedans.

M. Anthony Walsh : alors ce montant ne devrait pas apparaître deux fois dans le plan d'investissement.

M. Arnold Aebischer : la réfection de la buvette et des vestiaires n'était pas initialement prévue, mais ces données détaillées sont une information en plus donnée dans le plan d'investissement.

Le Président précise : il aurait peut-être fallu noter, non pas Fr. 1'400'000.-, mais déduire la somme de l'étude déjà engagée de Fr. 176'000.- et noter Fr. 1'224'000.-.

M. Franco Cetrangolo confirme et prie l'assemblée de se reporter au préavis présenté.

Le Président : le plan d'investissement n'est annexé qu'à titre informatif.

M. François de Coulon : ne comprend pas le tableau du bas.

Le Président : le plan d'investissement est la vision de la Municipalité sur le long terme. Certains éléments traités avec des préavis ont été ajoutés dans un souci de transparence par la Municipalité. Effectivement le tableau du bas ne devrait pas apparaître sur le plan d'investissement.

M. Thierry Guignard : selon ses souvenirs, l'église et sa charpente étaient mentionnés au départ pour Fr. 500'000.- et maintenant c'est Fr. 800'000.-. L'état de cette toiture est-il plus grave que prévu ?

M. Daniel Gachet : cette estimation a augmenté en début de législature car, lorsqu'il a repris ce dicastère, il s'est rendu compte de l'augmentation des frais. Un préavis est en cours d'élaboration.

Le Président passe ensuite à l'amendement proposé par la COFIN à savoir :

Laisser les modalités concernant les règles de la LPP telles qu'appliquées à ce jour et donc ne pas abaisser les cotisations dès le premier CHF au deuxième pilier.

Il vérifie la validité de ce dernier auprès de l'assemblée. L'amendement étant jugé clair et valable, il ouvre la discussion :

M. Fabrice Guinnard : comprend les préoccupations de la CoFin, mais cite quelques avantages de la mesure proposée par la Municipalité.

M. Arnold Aebischer : les accidents et décès sont couverts dès l'âge de 17 ans. On ne parle là que de la partie, dès 25 ans, sur le 2^e pilier.

M. Thierry Guignard : pour lui, ce n'est pas au Conseil de décider, mais à la Municipalité d'engager le personnel et de décider de sa rémunération. Lui n'aimerait pas accepter cet amendement et laisserait la Municipalité agir dans le respect de nos règlements. Le Conseil peut recommander, mais pas agir à la place de la Municipalité.

M. Franco Cetrangolo : apporte quelques informations : c'est de la compétence de la Municipalité, pas du Conseil. La Municipalité trouve que c'est juste. Il y a des personnes à temps partiel. On parle sur le montant du budget d'un 0,25% et on offre un petit plus pour avoir une rente décente, pour un seuil d'admission de Fr.12'000.- annuel.

M. Arnold Aebischer : comprend les arguments pour les salaires. Mais la Municipalité demande à partir du 1^{er} franc pour tous les employés. En 2017-2018, déjà la parité 1/3 – 2/3 a changé pour les employés. Lui parle d'équité pour tous les employés qui n'ont pas ces avantages. Il ne faut pas oublier que seules les caisses de pension étatiques offrent ces avantages, parce que, derrière, c'est le contribuable qui paie !

Le Président clôt la discussion et passe au vote de l'amendement :

Laisser les modalités concernant les règles de la LPP telles qu'appliquées à ce jour et donc ne pas abaisser les cotisations dès le premier CHF au deuxième pilier.

Il est refusé par 8 oui, 17 non et 4 abstentions.

M. Bertrand Favre passe ensuite au vote du préavis tel que présenté :

Le Conseil communal d'Eclépens,

décide

- ***d'accepter le budget 2024 tel que présenté.***

Par 25 oui, 1 non et 3 abstentions

M. Claude Dutoit, au nom de la Municipalité et de la boursière, remercie le Conseil de sa confiance et remercie la CoFin de son travail.

4. Préavis 07/23 : Le nouveau Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction et de travaux

Le rapporteur de la Commission des Finances, M. Jean-Pierre Rochat et celui de la Commission d'Urbanisme, M. Sébastien Okone, lisent chacun le rapport de leur commission.

Le Président ouvre la discussion :

Comme tout est clair, il passe directement au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

décide

- ***d'adopter le Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction et de travaux.***
- ***de mandater la Municipalité à requérir l'approbation du Département cantonal compétent.***

Le préavis est accepté à l'unanimité (29 oui).

M. Franco Cetrangolo remercie le Conseil en indiquant que la Municipalité aura les coudées franches pour facturer les prestations.

5. Communications des délégués des associations intercommunales

AIEM : M. Jose Antonio Perez communique :

«La dernière assemblée de l'AIEM a eu lieu le 5 décembre à Orny.

Les objets principaux votés ont été,

- Le renvoi en commission d'une motion concernant le financement des raccordements d'eau potable hors zone à bâtir.
- L'adoption du préavis 12.23/05 concernant le budget 2024 avec un déficit (excédent de dépenses) de 9'123.00 CHF.
- L'adoption du préavis 12.23/06 concernant la modification de l'appareillage des chambres de contrôle des fontaines.

Par convention tacite, pour les fontaines, l'AIEM en dérogation de l'art. 26 qui établit la répartition des coûts pour les installations extérieures prendra à sa charge le coût des appareillages décrits dans l'art. 30 du règlement, soit un investissement de 91'800 CHF pour les 26 fontaines du réseau (10 prévues en 2024 pour Eclépens) une possibilité de fermeture automatique avec minuterie est ajouté au kit standard. A noter que chaque commune est responsable des coûts de génie civil nécessaires à la mise en conformité et l'entretien de ses fontaines communales.

Le prochain Conseil de l'AIEM est planifié pour le 11 juin 2024.»

ASI7 : M. Thierry Guignard communique :

«La dernière assemblée de l'ASI7 a eu lieu le 31 octobre à La Sarraz.

Les objets principaux votés ont été :

- Préavis 04/2023, le budget 2024 est adopté tel que présenté
- Préavis 05/2023, sans incidence sur le budget, il s'agit d'une mise en conformité technique des comptes concernant l'engagement de remboursement sur une durée de 30 ans des travaux de réaménagement de la rue des Guébettes pour sécuriser les arrêts de bus scolaires devant le collège.
- Préavis 06/2023, accepté un crédit supplémentaire au budget 2023 pour l'organisation de l'appel d'offre concernant la fourniture de repas au restaurant scolaire d'août 2024 à juillet 2029

Concernant les transports, suite au dernier appel d'offre, c'est la société AVJ qui organisera les transports dès la rentrée en 2024, soit actuellement quelques 774 élèves.

Le Conseil de l'établissement (Cet), prépare pour 2024 un projet pour valoriser auprès des parents et élèves les possibilités d'apprentissages dans les entreprises de la région.»

AIPCV : Mme Claire Reymond : voir annexe page 151.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil du 28 septembre.

EHVV : M. Thierry Guignard : il n'y a pas eu de séance depuis le dernier Conseil.

SA avec participation financière de la commune : M. Arnold Aebischer : CADCIME : il y a eu une séance 10 jours plus tôt. Il prépare une présentation pour une prochaine séance. Il se réjouit, pour les comptes CADCIME, que l'hiver qui vient soit peut-être rude !

6. Propositions individuelles

Mme Pascale Chauvet : remercie la Municipalité pour la présentation sur les travaux du Bey. Elle regrette que, dans l'Eclépanais du mois de novembre, il n'a pas été fait mention du postulat (Po-01/2023), mais seulement des préavis. Les habitants d'Eclépens seraient aussi certainement intéressés de lire tout ce qui est présenté dans les séances du Conseil.

Le Président : effectivement, il y a eu un couac : après le Conseil du 28 septembre, seuls les extraits des préavis ont été affichés au pilier public et c'est après la remarque de Mme Chauvet qu'un extrait de son postulat a été affiché. Ce sera corrigé pour les prochains.

M. Claude Dutoit : ils en ont parlé en séance de Municipalité avec le Président et dorénavant ce sera fait.

M. Christophe Mercier : au budget présenté ce soir, au compte 150.365.00 Aides, dons et Subventions on passe de Fr. 8'000.- à Fr. 10'000.-. Ces sommes sont dérisoires par rapport au budget. Certaines associations seraient heureuses de recevoir aussi un soutien supplémentaire de la commune.

M. Jean-François Kaeser : le chemin qui monte sur le Mormont, actuellement fermé à cause des travaux d'abattage, sera-t-il ouvert par la suite ?

M. Claude Dutoit : oui, il sera ouvert aux piétons, avec une barrière interdisant le passage aux véhicules.

Mme Pascale Chauvet : lors de la séance du 7 février, la présentation d'Holcim sera-t-elle publique ?
Le Président donnera les informations dans les communications du bureau.

M. Anthony Walsh : entre la gare de La Sarraz et l'entrée d'Eclépens, la demande de baisse de vitesse faite à la DGMR, qui l'a refusée, peut-elle ou doit-elle être renouvelée, surtout en raison de la vitesse et de la pollution sonore ?

M. Claude Dutoit : c'est complexe, une commission va étudier le dossier. La Municipalité suit l'affaire.

M. Anthony Walsh : lorsqu'on prend ce chemin pour se rendre à la gare, dans les ornières, les cyclistes – spécialement les écoliers - sont éclaboussés et arrivent mouillés à leur destination.

M. Claude Dutoit : il faut aussi noter que la commune de La Sarraz n'a reçu aucune remarque ou réclamation des riverains de cette route. Ce sujet n'a pas été abordé par la DGMR.

M. Alexandre RoCHAT : il serait intéressant d'établir une comparaison sur plusieurs années des coûts par habitant comprenant les charges du personnel, en tenant compte des indexations du coût de la vie pour voir si on reste dans le tir ou on dérive...

M. Claude Dutoit : oui c'est possible

7. Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :

Le premier tour des élections fédérales a eu une participation de 44% ; le second 43%. Les prochaines votations sont agendées au 3 mars 2024.

Pour les propositions individuelles, qui nécessitent parfois un peu de préparation pour y répondre convenablement, il est tout-à-fait possible de transmettre la question au Président avant la séance, afin que la Municipalité puisse la traiter et préparer les réponses. Mais les propositions spontanées sont également toujours possibles.

Pour le PV qui va être adopté en séance, en cas de doute, de question ou demande de modification, il ne faut pas hésiter à contacter le Président avant le Conseil, afin de traiter la demande pour que le PV puisse être adopté et mis à disposition de la population de suite après la séance.

Le Préfet, lors de sa visite annuelle de contrôle, recommande l'envoi du PV de travail non tamponné et non signé. Ce qui sera fait pour l'envoi des prochains PV.

Conformément à notre règlement article 22, veuillez trouver ci-dessous mon rapport sur la tenue des archives du Conseil Communal : voir annexe p. 152.

Ensuite, il rappelle que les rapports des commissions doivent être envoyés en format PDF.

Le 7 février 2024, le Conseil débutera à 18h.30 et il y aura une suspension de séance pour la présentation faite par Holcim. Pour répondre à la question de Mme Pascale Chauvet, comme toutes nos séances sont publiques, celle-ci le sera.

M. Claude Dutoit demande que les commissions des finances et de gestion soient convoquées à 18h.00 ce soir-là.

Les prochains Conseils : 7 et 28 février, 24 avril, 12 juin, 25 septembre et 4 décembre 2024.

Les membres de la CoFin et de la CoUrb voudront bien réserver déjà le 10 janvier pour la présentation des préavis pour le 7 février et le 23 janvier pour ceux du Conseil du 28 février 2024.

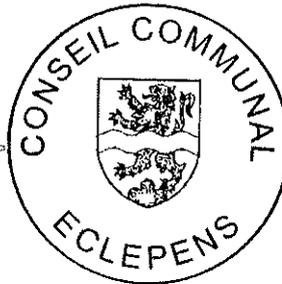
Puis, en remerciant les personnes pour tout le travail accompli, le Président clôt la séance à 21h.26.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 7 février 2024.

Le Président :



Bertrand Favre



la secrétaire :



Sylviane Chappuis

CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

page
150

Liste de présences Conseil du 7 décembre 2023

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH	1		
3	Raoul	BORTOLOTTI		1	
4	Valérie	BUGNION		1	
5	Sylviane	CHAPPUIS	1		
6	Pascale	CHAUVET	1		
7	Michel	CHUARD	1		
8	Carlos	CID	1		
9	François	DE COULON	1		
10	Nathalie	DE PALO		1	
11	Florence	DEUTSCH	1		
12	Noémie	DIZERENS		1	
13	Albert	DUTOIT	1		
14	Bernard	DUTOIT		1	
15	Bertrand	FAVRE	1		
16	Guillaume	FRIEDEN	1		
17	Philippe	GOLAY		1	
18	Bernard	GRAF	1		
19	Thierry	GUIGNARD	1		
20	Stéphane	GUINCHARD	1		
21	Fabrice	GUINNARD	1		
22	Jean-François	KAESER	1		
23	Charles	MARTEL		1	
24	Cindy	MARTIGNIER	1		
25	Christophe	MERCIER	1		
26	Frédéric	MOINAT	1		
27	Sébastien	OKONE	1		
28	Magali	PALANCA		1	
29	José Antonio	PEREZ	1		
30	Martine	PERSECHINI	1		
31	Claire	REYMOND	1		
32	François	REYMOND		1	
33	Alexandre	ROCHAT	1		
34	Jean-Luc	ROCHAT		1	
35	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
36	Florian	ROECKER	1		
37	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
38	Crystel	SALZARULO		1	
39	Christelle	SCHWAB	1		
40	Aymar	SOARES		1	
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN	1		
44	Ludovic	ZIMMERMANN		1	
45	Sandra	ZURBUCHEN			1
	TOTAL		30	14	1

Commune d'Eclépens/le 7 décembre 2023

Rapport du Conseil Intercommunal de l'AIPCV (Associations Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge).

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une séance du Conseil Intercommunal de l'AIPCV a eu lieu le mercredi 12 octobre à la salle villageoise de Moiry qui concernait entre autres le préavis 02/2023 relatif au budget 2024.

Avant de passer à la votation concernant le budget, nous avons pu bénéficier d'une présentation et d'une explication du Codir concernant les causes de l'augmentation substantielle du budget par rapport aux années précédentes. En effet, ce dernier présente une progression notable de la participation à la charge des Communes, qui totalise une somme de 693'341.- frs pour 2024, ce qui représente pour la commune d'Eclépens une somme budgétée de 89'109.50 frs, ce qui donne un coût par habitant de 74.32 frs. A titre d'exemple, selon les comptes de 2022, le coût par habitant était de 60.23 frs pour un coût total de la participation communale de 69'885.40 frs.

Les principales raisons de cette augmentation sont une diminution des recettes, une adaptation du traitement du personnel ainsi que l'augmentation des intérêts de la dette et les nécessaires amortissements dus à cette dernière.

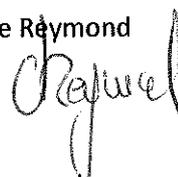
Après plusieurs interventions, le budget est accepté moyennant 2 amendements demandés par la commission de gestion et des finances.

Il est en outre souligné le devoir pour le Codir d'être conscient qu'il faut mettre un frein aux investissements, d'être attentif à la maîtrise des coûts et se concentrer sur la nécessité d'optimiser les recettes.

Les prochaines séances de l'AIPCV sont agendées les 24 avril et 9 octobre 2024.

Pour le Conseil Intercommunal de l'AIPCV,

Claire Réymond



Conformément à notre règlement article 22, veuillez trouver ci-dessous le rapport du Président sur la tenue des archives du Conseil Communal lu lors du Conseil du 7 décembre 2023.

Les archives sont constituées des documents suivants :

Des procès-verbaux, des extraits de procès-verbaux, des rapports des commissions, des listes des membres et des préavis Municipaux

Il est à relever que l'article 15 de notre règlement n'est actuellement pas respecté. En effet nos archives ne sont pas distinctes de celle de la Municipalité. La situation du jour est la suivante :

- Une partie des archives est stockée dans une armoire fermée à clé dans la petite salle à côté de la salle du Conseil. Ces archives contiennent quelques documents à double.
- L'autre partie est stockée dans le bureau de l'administration communale avec les archives de la Municipalité. Dans ce local se trouve également du matériel électronique, susceptible de provoquer un départ d'incendie.

Au vu des conditions de stockage actuelles des archives du Conseil Communal, le bureau du Conseil Communal demande à la Municipalité la mise à disposition d'un local sec, à l'abri des rongeurs et du risque d'incendie afin de stocker dans les meilleures conditions nos archives. De plus, il est également suggéré à la Municipalité de prendre des mesures qui rendrait le stockage de leurs archives également plus sûr.

En complément de ce nouveau local, afin d'assurer une redondance de nos archives, la numérisation intégrale de nos documents sera réfléchi afin de garantir une copie en cas de perte ou de destruction des documents originaux. Il est à noter que, depuis juin 2022, tous les documents officiels du Conseil ont une copie numérique.

Dès qu'un nouveau local sera à disposition du Conseil pour nos archives, le tri des archives sera modifié afin de rendre ces dernières plus simples à consulter et les doublons seront détruit.

Pour le bureau du Conseil Communal

Le Président

Bertrand Favre

